

**Procès-verbal**  
**du CONSEIL SYNDICAL du Pays du Sundgau**  
**du 16 mars 2023 à DANNEMARIE**

En fonction : 36

Sous la présidence de M. Nicolas JANDER, Président du Pays du Sundgau, étaient présents :

Présents : 26

**Communauté de Communes Sud Alsace Largue** : M. Maurice BARNABÉ, M. Alexandre BERBETT, M. Vincent GASSMANN, M. Franck GRANDGIRARD, M. Morand HEYER, M. Thierry JACOBERGER, M. Jean Luc LAMERE, Mme Marie-Cécile LEY, M. Denis NASS, M. Pierre SCHMITT, M. Fabien ULMANN, M. Antoine WAECHTER, M. Jean Michel ZINCK.

**Communauté de Communes Sundgau** : Mme Doris BRUGGER, M. Gilles FREMIOT, M. Nicolas JANDER, M. André LEHMES, M. Christian LERDUNG, M. Jean-Marc METZ, Mme Estelle MIRANDA, M. Jean-Claude SCHIELIN, M. Fabien SCHOENIG, M. Dominique SPRINGINSFELD, M. Paul STOFFEL, M. Aurelio TOLOSA, M. Joseph Maurice WISS.

Excusés : 12

**Communauté de Communes Sud Alsace Largue** : M. Guy BACH, M. Daniel DIETMANN, M. Claude GEIGER, M. Claude JUD, M. Paul MUMBACH.

**Communauté de Communes Sundgau** : M. Jean Claude COLIN, M. Hugues DURAND, M. Christian GRIENENBERGER, M. Rémi SPILLMANN, M. Christian SUTTER.

*\* Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.*

Délégués Suppléants accompagnant le Délégué Titulaire (pas de voix délibérative en séance) : 2

**Communauté de Communes Sundgau** : M. Fabien ITTY, M. Jean ZURBACH.

Le Président ouvre la séance à 19h44. Il indique que c'est avec une grande tristesse que les élus du Pays du Sundgau ont appris le décès de Monsieur Alphonse HARTMANN, figure historique du Pays du Sundgau et l'un des pionniers de la conduite de projets à cette échelle. Le Président salue un élu engagé pour le Sundgau et qui a œuvré pour fédérer les collectivités à l'échelle du territoire. Il rappelle que Monsieur Alphonse HARTMANN a été Vice-président du Pays du Sundgau en charge du tourisme de 2001 à 2010.

Le Président propose au Conseil Syndical d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Alphonse HARTMANN.

**L'assemblée observe une minute de silence.**

Le Président excuse Madame Fabienne BAMOND, Vice-présidente en charge du projet de territoire et de la culture, pour raison médicale.

Le Président présente l'ordre du jour :

## I. Adoption du Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022

## II. Débat d'Orientation Budgétaire 2023 : Budget Principal du Pays du Sundgau

### III. Montant de la participation des Communautés de Communes proposé pour 2023

1. *Délibération* : répartition des participations des Communautés pour la compétence aménagement

2. *Délibération* : répartition des participations des Communautés pour la compétence développement

## IV. Débat d'Orientation Budgétaire 2023 : Budget Annexe Service Autorisation du Droit des Sols

### V. Programme européen LEADER

1. *Délibération* : Animation et fonctionnement du GAL 2023 dans le cadre du programme 2014-2022

2. *Délibération* : Animation et fonctionnement du GAL 2023 dans le cadre du programme 2023-2027

## VI. Candidature au dispositif « Soutien à l'ingénierie territoriale » - Région Grand Est pour 2023

### VII. Projet Alimentaire Territorial

1. *Délibération* : Accord de consortium inter-PAT sur un projet de Mutuelle de l'Alimentation en Alsace

2. *Projets en cours* : Élaboration d'une carte interactive des points de vente en circuits courts alimentaires du Sundgau

### VIII. Fonctionnement général de la structure

1. *Délibération* : Évolution du tableau des effectifs

2. *Délibération* : Prévoyance avenant 2

3. *Délibération* : Autorisation à bénéficier de dons et de legs

## I. Adoption du Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022

Le Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022 a été transmis par courriel aux membres du Conseil Syndical le 16 novembre 2022. **Un renvoi du Procès-verbal a été fait le 11 mars 2023 (avec le courrier de convocation pour la présente séance).** Le Président demande au Conseil Syndical s'il y a des remarques ou des observations sur le document.

Personne ne demande la parole.

### **Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver** le Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022.

## II. Débat d'Orientation Budgétaire 2023 : Budget Principal du Pays du Sundgau

Le Président indique que pour l'année 2023, le Pays du Sundgau propose de poursuivre son action sur les priorités suivantes :

### Développement local

#### **Programme européen LEADER :**

Le programme LEADER est à une période charnière entre la gestion de la fin de la programmation actuelle 2014-2022, notamment suite aux abondements reçus par le GAL Sundgau-3Frontières, et le



début de la prochaine programmation 2023-2027, à laquelle le GAL a candidaté en octobre 2022 et attend la notification de sélection (ou non) du territoire pour cette nouvelle programmation LEADER.

Trois objectifs se dessinent pour l'année 2023 :

- La gestion de la fin du programme 2014-2022 avec l'atteinte des objectifs annuels en termes de montants engagés (c'est-à-dire conventionnés avec les bénéficiaires) et de montants payés pour le 30 juin 2023 au plus tard.
- La finalisation du rapport d'évaluation du programme LEADER 2014-2022 pour un rendu à la Région Grand Est au printemps 2023. Cette mission a été réalisée avec l'appui d'un bureau d'étude et est actuellement en cours de finalisation par l'équipe du Pôle LEADER.
- Si la candidature du GAL au programme LEADER 2023-2027 est retenue, la finalisation de la stratégie de développement local et des fiches-actions, et le lancement de la mise en œuvre du nouveau programme seront mis en œuvre.

Afin de mener de front les missions confiées au GAL, un renfort en ressources humaines est nécessaire.

#### Dépenses :

- Animation, gestion, fin de l'évaluation, lancement du prochain programme : 124 765,79 €
- Prestation du bureau d'étude pour l'élaboration de la candidature au programme LEADER 2023-2027 (acquittement de la dernière facture) : 8 040 € TTC
- Total des dépenses en 2023 pour l'ensemble des missions LEADER : 132 805,79 €

#### Recettes :

- Recettes estimées de LEADER : 108 228,84 €
- Recettes de Saint-Louis Agglomération : 10 000 €
- Total des recettes en 2023 pour l'ensemble des missions LEADER : 118 228,84 €

#### Équilibre des dépenses et recettes sur l'ensemble des missions LEADER :

L'ensemble des dépenses liées aux missions LEADER s'élèvent à 132 805,79 €. Les recettes provenant des financeurs extérieurs au territoire (LEADER + Saint-Louis Agglomération) s'élèvent à 118 228,84 €. Pour équilibrer le budget prévisionnel à 132 805,79 €, le delta de 14 576,95 € est comblé par les participations financières des Communautés de Communes au budget global de la structure.

#### Culture et attractivité territoriale :

Le Pays du Sundgau met en œuvre en 2023 les deux projets préparés durant l'année 2022, à savoir le parcours d'éducation artistique et culturel (EAC) réalisé avec trois classes de 6<sup>ème</sup> du collège de Seppois-le-Bas, ainsi que la résidence d'artistes réalisée dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> édition de STUWA.

Le parcours EAC sur le thème du « Mensonge » s'est clôturé le 6 mars 2023 au collège de Seppois-le-Bas avec une après-midi entièrement dédiée aux représentations des élèves. Cette restitution des productions construites durant les cycles d'ateliers a été organisée au collège pour permettre à chaque classe de 6<sup>ème</sup> de présenter le projet créatif conçu avec leur professeure de français et une compagnie artistique :

- 6<sup>ème</sup> A : un « livre dont vous êtes le héros », rédigé et illustré par les élèves et inspiré de l'album *Le Mensonge* de l'autrice Catherine Grive (rencontrée en début de parcours).
- 6<sup>ème</sup> B et 6<sup>ème</sup> C : un exercice de danse contemporaine, travaillé en atelier avec une chorégraphe de la compagnie ACT2, et inspiré du spectacle de danse « Le Mensonge ».
- Les 90 enfants participants ont pu échanger sur leur expérience du parcours et comparer les travaux menés dans chaque classe.

Le parcours EAC concerne 90 élèves d'un âge compris entre 10 et 12 ans. Ils ont pu suivre 60 heures d'ateliers organisés au collège en 5 mois (entre octobre 22 et mars 23), soit 20h d'ateliers par classe. Les élèves ont rencontré 6 intervenants de la compagnie ACT2 : 1 danseuse, 2 chorégraphes, 1 régisseur, 1 écrivaine, 1 dramaturge.

Ce sont 13 représentations du spectacle de danse qui ont été données :

- 3 au collège de Seppois-le-Bas,
- 10 dans des écoles et salles polyvalentes du Sundgau (participants : école de Jettingen-Berentzwiller, école de Hecken-Falkwiller-Diefmatten, école de Bernwiller-Ammertzwiller, périscolaires de Aspach, de Hochstatt, de Dannemarie et de Montreux-Vieux, IME de Dannemarie),

Au total, 450 enfants d'un âge compris entre 3 et 12 ans auront vu le spectacle sur le territoire du Sundgau.

Ce projet a été un laboratoire pour développer les parcours EAC.

Le projet STUWA prendra en 2023 une nouvelle forme avec deux résidences d'artistes, longues de 6 semaines sur le territoire, qui se dérouleront au printemps 2023. Le thème du textile est à l'honneur avec une collaboration entre l'artiste en résidence, Madame Jamila WALLENTIN et l'entreprise Emanuel LANG basée à Hirsingue. Une seconde résidence d'artiste explorera le thème des blasons avec des élèves des collèges de Dannemarie et d'Hirsingue. Les deux artistes ont été sélectionnés dans le cadre d'un jury qui s'est réuni le 17 novembre 2022. Les inaugurations sont prévues pour le 10 juin à Hirsingue.

Parallèlement aux résidences, des expositions d'œuvres provenant des réserves du Fonds Régional d'Art Contemporain Alsace, prendront places en différents lieux du territoire : Musée Mémorial de Dannemarie, Bâtiment DORFUS de Hirsingue, Lieux d'Art et de Culture (LAC) de Dannemarie, collège de Hirsingue...

#### Dépenses :

- Productions artistiques dans le cadre des ateliers d'EAC : 22 200 €
- Frais logistiques pour les ateliers d'EAC : 2 500 €
- STUWA, deux résidences d'artistes (de 6 semaines) avec production de deux œuvres : 14 000 €
- STUWA frais de communication, d'impression et de promotion de l'événement : 6 450 €
- STUWA frais d'hébergements et logistique : 4 000 €
- Coordination des projets, construction d'une stratégie opérationnelle, frais généraux : 40 000 €
- Total des dépenses en 2023 pour l'ensemble des missions CULTURE : 89 150 €

#### Recettes :

- Dispositif Ingénierie Territoriale de la Région Grand Est : 20 000 €
- Politique contractuelle de la CEA : 10 080 €
- Total des recettes en 2023 pour l'ensemble des missions culture et attractivité : 30 080 €

Il convient de noter que la CeA a financé les projets exposés ci-dessus à hauteur de 80 000 € dans le cadre du dispositif « Rebonds Culturels ». Bien que cette recette ait été versée au Pays du Sundgau à la fin de l'exercice budgétaire 2021, elle a permis un excédent qui assure le financement des actions réalisées cette année. En revanche des coûts d'ingénierie nécessaire au montage des projets ont bien été réalisés dans le cadre de l'exercice budgétaire 2022.



### Équilibre des dépenses et recettes sur l'ensemble des missions culture :

L'ensemble des dépenses liées aux missions culture et attractivité s'élèvent à **89 150 €**. Les recettes provenant des financeurs extérieurs au territoire s'élèvent à **30 080 €**. Pour équilibrer le budget prévisionnel à **89 150 €**, le delta de **59 070 €** est comblé par l'excédent de l'exercice budgétaire 2022 (soit 59 070 € sur un excédent total de 129 097,79 €, largement issu des contrats de rebonds culturels de la CeA : 80 500 €, dont une part à néanmoins été utilisé pour financer l'ingénierie nécessaire au montage des projets).

### Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique :

Le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) porté par le Pays du Sundgau a comme objectif majeur pour 2023 de favoriser la rénovation énergétique de l'habitat sur l'ensemble du territoire. Ceci implique une augmentation des actes d'accompagnements des ménages et de favoriser la transformation de ces actes en chantiers. Pour répondre à ces objectifs, une communication de plus grande ampleur, avec une sensibilisation vers un public plus large est nécessaire. Pour renforcer la communication et la sensibilisation, les élus du Conseil Syndical du Pays du Sundgau ont validé une proposition de création de mallette pédagogique. Cette mallette servira de support de communication, de sensibilisation et de conseils dans le cadre des accompagnements des publics. Un renforcement des ressources humaines du service existant est nécessaire. A cet effet, le service SARE accueillera un conseiller en rénovation énergétique supplémentaire à compter du 20 mars 2023. Ce dernier aura pour rôle d'accompagner les particulier sur leurs projets de rénovation globale de logements à hauteur de 50% de son équivalent temps plein. Sur les autres 50% de son équivalent temps pleins, il sera en charge de la sensibilisation des publics et de la promotion du service SARE.

#### Dépenses :

- Coordination du programme : 72 400 €
- Prestations de services pour réaliser les ateliers d'auto rénovation accompagnée : 20 500 €
- Cachet artistique mallette pédagogique : 7 000 €
- Actions de sensibilisation et de communication : 4 300 €
- Participation à la SEM Oktave : 3 000 €
- Caméra thermique (section d'investissements) : 2 500 €
- Total des dépenses en 2023 pour le SARE : 109 700 €

#### Recettes :

- Solde part fixe 2022 Région Grand Est : 4 889,57 €
- Actes réalisés en 2022 : 13 458 €
- Avance part fixe 2023 Région Grand Est : 12 300 €
- Total des recettes en 2023 pour le SARE : 30 647,57 €

### Équilibre des dépenses et des recettes sur l'ensemble de la mission SARE :

Les dépenses s'élèvent à **109 700 €** pour **30 647,57 €** de recettes en 2023.

Pour équilibrer le budget prévisionnel à **109 700 €**, le reste à charge de **79 052.43 €** est comblé par les participations financières des Communautés de Communes au budget général de la structure sous forme d'avance. Il convient en effet de préciser que le programme LEADER finance à hauteur de 16 000 € les ateliers d'auto-rénovation (sur une dépense de 20 500 €), 50% du second poste SARE, ainsi que la mallette pédagogique à hauteur de 24 000 € (sur une dépense estimée à 30 000 €). Si les dépenses sont bien réalisées sur cet exercice budgétaire, les recettes seront perçues en 2023.

### Projet Alimentaire Territorial :

Le Projet Alimentaire Territorial du Sundgau poursuivra trois grands objectifs en 2023 :

- la finalisation de l'étude sur la structuration des filières alimentaires et agricoles réalisée en partenariat avec Mulhouse Alsace Agglomération et Saint Louis Agglomération,
- la co-construction d'un plan d'action avec les acteurs concernés par le sujet de l'alimentation sur le territoire à partir des conclusions de l'étude précédemment citée,
- la poursuite d'actions avec les publics visant à promouvoir les produits alimentaires du territoire du Sundgau.

#### Dépenses :

- Finalisation du diagnostic et de l'étude filière sud alsace : **11 629 €**
- ✓ *Comprend la participation financière du Pays du Sundgau à l'étude des filières agricoles et alimentaires du Sud Alsace* : 4 129 € TTC
- ✓ *Ainsi que la co-construction de 5 fiches-actions stratégiques. Celles-ci appelleront des études de faisabilité avant mise en œuvre, d'où des dépenses en études et recherches* : 7 500 €
- Structuration de la stratégie et du plan d'actions : **2 500 €**
- ✓ *Ateliers de concertation en vue de la définition des objectifs stratégiques et du plan d'action du PAT du Sundgau.*
- Poursuite des actions pilotes :
- ✓ *Défi Foyers à Alimentation Positive* : 6 747 €
  - ⇒ Une facture liée à l'accompagnement de Bio en Grand Est pour le Défi Alimentation Positive reste à acquitter pour un montant de 3 275 €.
  - ⇒ Des ateliers de sensibilisation à l'alimentation organisés par La Maison de la Nature du Sundgau dans le cadre du Défi Alimentation Positive représentent une dépense de 2 312 €.
  - ⇒ Un atelier de cuisine animé par « Les Ateliers du Sundgau » dans le cadre du Défi Alimentation Positive représente une dépense de 760 €.
  - ⇒ Un dédommagement des structures relais (Ateliers du Sundgau, MJC Altkirch, Groupe d'entraide du Sundgau) du Défi Alimentation Positive est prévu pour un montant de 300 €.
  - ⇒ Les dépenses liées à l'organisation des temps forts (buffet, boisson, lots de cadeaux) s'élèvent à 100 €.
- ✓ *Bouge ton assiette au collège Nathan Katz* : 1 144 €
  - ⇒ Ce montant comprend la participation financière du Pays du Sundgau au programme d'éducation alimentaire, en partenariat avec le collège de Burnhaupt-le-Haut et le Pays Thur-Doller.
- ✓ *Promotion des productions locales et des circuits courts alimentaires* : 6 410 €
  - ⇒ Un forum de mise en relation entre producteurs et distributeurs à l'échelle du Sud Alsace est prévu pour le printemps 2024 mais son organisation impliquera des coûts (entretiens préparatoires, supports de communication...) dès 2023, d'où des dépenses estimées à 5 000 €.
  - ⇒ Des animations sur l'agriculture locale et l'alimentation sont prévues dans le cadre des Journées Nationales de l'Agriculture (JNA) en juin 2023, pour un montant de 700 €.
  - ⇒ L'abonnement permettant l'hébergement de la carte interactive des circuits courts du Sundgau est à renouveler à l'automne 2023 pour un montant de 360 €.
  - ⇒ Entamé en 2022, le partenariat avec Radio Quetsch pour la réalisation de podcasts sur les points de vente en circuits courts sera poursuivi en 2023 pour un montant de 350 €.



- ✓ Versement d'une subvention à l'abattoir Départemental de Cernay dans le cadre de sa modernisation et de son agrandissement : 20 314 €
- ✓ Coordination du programme et frais généraux : 44 347 €
- **Total des dépenses en 2023 pour le PAT : 93 091 € (hors versement subvention abattoir)**

#### Recettes :

- Solde de la subvention du Programme National de l'Alimentation : 24 500 €
- DRAAF versement d'une subvention pour les travaux d'agrandissement et de modernisation de l'abattoir de Cernay : 20 314 €
- Fonds de dotation Biocoop : 5 000 €
- Versement Contrat Unique d'Insertion : 644,70 €
- **TOTAL des recettes en 2023 pour le PAT : 50 458,70 €**

#### Équilibre des dépenses et des recettes sur l'ensemble de la mission Projet Alimentaire Territorial :

L'ensemble des dépenses s'élèvent à **93 091 €**, les recettes sont chiffrées à **50 458,70 €**.

Pour équilibrer le budget prévisionnel à **93 091€**, le reste à charge de **42 632,30 €** est comblé par les participations financières des Communautés de Communes au budget général de la structure.

#### Aménagement du territoire

##### **Mobilité :**

L'année 2023 est structurée par quatre axes : premièrement le lancement de deux études multimodales pour le développement des mobilités collectives à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire (en direction de la métropole trinationale de Bâle), la poursuite de l'étude « Flottes faibles émissions » pour la décarbonation des flottes captives professionnels de véhicules lourds, le lancement d'un Plan de mobilité simplifié (PdMS) à l'échelle de la CCSAL et enfin l'animation et le possible développement d'une ligne de covoiturage Covoit'Go dans la vallée de la Largue. En parallèle de ces actions majeures, la coordination des projets de mobilité sera renforcée avec le recrutement d'un poste de chargé(e) de mission PdMS/Covoit'Go ainsi que des actions de sensibilisation auprès des publics.

##### **Dépenses :**

- Études multimodales pour le développement des mobilités collectives à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire : 32 000 €
- ✓ *Comprend une étude pré-opérationnelle pour la mise en service d'une ligne de Car à Haut Niveau de service (CHNS) entre le Sundgau et le secteur des Trois-Frontières,*
- ✓ *et une étude visant à connaître les origines-destinations des déplacements sur le territoire afin d'évaluer la pertinence d'une ligne intermodale connectant les vallées de l'Ill et de la Largue aux gares d'Altkirch, de Dannemarie et de Bonfol (CH).*
- Réalisation d'un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) en partenariat avec la Communautés de Communes Sud Alsace Largue et à l'échelle de son périmètre : 20 000 €
- ✓ *Comprend la réalisation d'un diagnostic des mobilités sur le territoire et l'appui technique à l'élaboration/chiffrage d'un plan d'actions.*
- Étude « Flottes faibles émissions » : 59 483 €



- ✓ Poursuite de l'étude visant à décarboner les flottes captives professionnelles de poids lourds sur deux volets : aide à la conversion de véhicules vers des motorisations décarbonées et co-construction d'un scénario d'implantation d'une ou plusieurs station(s) multi-énergies.
- Frais d'exploitation (lignes actuelles) et possibilité de développement d'une nouvelle ligne de covoiturage Covoit'Go : **78 000 €**
- Coordination des actions de mobilité : **67 409,14 €**
- ✓ Un poste de chargé de mission mobilités durables (en charge des études multimodales INTERREG, d'actions d'animations et de communication),
- ✓ Un poste de chargé de mission PdMS (en collaboration avec la CCSAL) à 50% (financement du poste par des dispositifs externes et par la Communautés de Communes Sud Alsace Largue dans le cadre d'une convention de prestation de service). Les autres 50% de l'équivalent temps plein est mobilisé sur l'animation de la communauté, la promotion et le développement du réseau Covoit'Go (mutualisé entre les deux CC pour l'animation du dispositif).
- Actions d'animation et communication (Défi J'y Vais 2023, aide communication Covoit'Go, ateliers de sensibilisation, évènements, etc.) : **4 641 €**
- Frais divers (des 50 vélos à assistance électrique + frais de mission) : **2 546,53 €**

**Total des dépenses en 2023 pour l'ensemble des missions mobilité : 264 079,67 €**

#### **Recettes :**

- Programme européen INTERREG + apport des partenaires (Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, Saint Louis Agglomération, Kanton Basel STADT, Kanton Basel LANDSCHAFT, Programm AggloBasel, Eurodistrict Trinational de Bâle, République et Canton du Jura) concernant les études multimodales pour le développement des mobilités collectives à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire : **92 720 €**
- Région Grand Est (Soutien aux études mobilités) et Collectivité européenne d'Alsace (contractualisation) pour le Plan de Mobilité Simplifié de la CC Sud Alsace Largue : **26 500 €**
- Région Grand Est et GRDF pour l'étude « Flottes faibles émissions » : **34.000 €**  
État (Fond Vert) et CeA (contractualisation) pour l'exploitation et le déploiement d'une nouvelle ligne Covoit'Go : **62 400 €**
- Participation de la Communautés de Communes Sud Alsace Largue à la réalisation de son Plan de Mobilité Simplifié (étude et poste) : **6 250 €**
- Recettes diverses (abonnements de mise à disposition des VAE) : **3 900 €**

**Total des recettes en 2023 pour l'ensemble des missions mobilité : 225 770 €.**

#### **Équilibre des dépenses et des recettes sur l'ensemble des missions mobilité :**

Les dépenses s'élèvent à **264 079,67 €** pour **225 770 €** de recettes.

Pour équilibrer le budget prévisionnel à **264 079,67 €**, le reste à charge de **38 309,97 €** est comblé par les participations financières des Communautés de Communes.

#### **Transition énergétique : Production d'énergies et leurs usages**

L'année 2023 sera marquée par la fin de deux études structurantes : « Plan de Paysage des énergies » et « Flottes à faibles émissions ». Ces études favoriseront l'émergence de nouveaux projets opérationnels, permettant le développement des énergies renouvelables et de leurs utilisations à l'échelle locale.

La CC Sud Alsace Largue collaborera avec le Pays du Sundgau pour la réalisation de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial « PCAET ». Cette nouvelle mission démarre au second semestre 2023.



La coordination des projets sera renforcée avec le recrutement d'un poste dédié aux projets de décarbonation des mobilités et à la réalisation du PCAET de la CC Sud Alsace Largue.

#### Dépenses :

- **Plan de paysage des énergies :**

Le projet de Plan de Paysage vise à préfigurer avec les acteurs du territoire un paysage de transition qui soit désirable et désiré. Ce projet comporte trois phases. En premier lieu, un diagnostic pour comprendre les évolutions paysagères et identifier les enjeux et opportunités du territoire en termes de production d'énergies renouvelables. Dans un second temps, proposer des scénarios de transition et formuler des objectifs partagés pour des paysages souhaités. Enfin, construire un plan d'actions pour le portage de projets d'aménagement et énergétiques exemplaires. Le projet est actuellement en phase 2 : formulation d'objectifs de qualité paysagère. Les dépenses prévues intégrant la réalisation de l'étude et la coordination du Plan de Paysage s'élèvent à **83 528,86 €**.

- **Décarbonation des mobilités :**

Le projet de décarbonation des mobilités assurera la suite de l'étude Flottes Faibles Émissions. Il s'agit d'accompagner la prise en compte des enjeux liés à la mise en place de la Zone à Faibles Émissions de Mulhouse, prévue pour fin 2024 et d'accompagner le passage vers des motorisations alternatives. L'enjeu est d'être en mesure d'apporter une réponse à chaque gestionnaire de flotte de véhicules lourds pour décarboner la mobilité routière et favoriser la mise en place des installations de production d'énergies et d'avitaillement nécessaires pour assurer cette transition. Les dépenses prévues intègrent la coordination du projet, des actions de sensibilisation et l'animation pour un montant de **24 383,30 €**.

- **PCAET :**

Le PCAET est le plan d'action opérationnel d'un territoire sur les sujets climat-air-énergie. Il est obligatoire pour les CC de plus de 20.000 habitants. Le Pays du Sundgau assurera pendant le deuxième semestre 2023 la rédaction du diagnostic PCAET de la CCSAL. Les dépenses prévues intègrent la rédaction du diagnostic qui sera assurée par ½ ETP : **12 732,60 €**.

**Total des dépenses en 2023 pour les projets de transition énergétique : 120 644,76 €.**

#### Recettes :

- ADEME Plan de Paysage solde 2023 : **52 657,50 €**
- GRDF, Décarbonation des mobilités : **10 000 €**
- Politiques contractuelles de la CeA, décarbonation des mobilités : **4 800 €**
- Financement CCSAL pour la réalisation du PCAET : **12 732,60 €**
- **Total des recettes en 2023 pour les projets de transition énergétique : 80 190,10 €.**

#### **Équilibre des dépenses et des recettes sur l'ensemble des missions Transition énergétique :**

L'ensemble des dépenses s'élèvent à **120 644,76 €** pour **80 190,10 €** de recettes.

Pour équilibrer le budget prévisionnel à **120 644,76 €**, le reste à charge de **40 454,66 €** est comblé par les participations financières des Communautés de Communes au budget général de la structure.

#### **Aménagement du territoire et Urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale) :**

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite "loi Climat et Résilience" intègre des objectifs de sobriété foncière importants. Ces objectifs de sobriété sont à décliner dans les documents d'aménagement et d'urbanisme de l'échelle régionale à l'échelle communale : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Plan Locaux



d'Urbanisme Intercommunaux et Communaux (PLU(i)). La "loi Climat et Résilience" intègre un calendrier de déclinaison des objectifs. Le 22 février 2024 au plus tard, les objectifs devront avoir été intégrés aux SRADDET. Par effet de compatibilité, ces objectifs devront avoir été déclinés et intégrés aux SCoT, dans les 5 ans suivant la promulgation de la loi Climat (d'ici 2026) et dans les 6 ans, pour les PLU(i) (d'ici 2027).

Le calendrier de mise en œuvre de la loi "Climat et Résilience" coïncide avec la nécessité de réaliser le bilan et la révision du SCoT. Afin d'être prêts pour engager la révision du SCoT qui fixera le cadre pour les documents d'urbanisme intercommunaux et communaux (PLU et PLU(i)), les travaux de bilans débuteront au second semestre 2023. Il s'agira principalement de réaliser un travail d'analyse de la consommation foncière. Précédemment à l'analyse de la consommation foncière pour les 108 Communes du périmètre du Pays du Sundgau (qui est le même que celui du SCoT), un travail de concertation visant à définir la méthode pour évaluer la consommation foncière entre 2011 et 2021 sera réalisé.

#### Dépenses :

- Travail d'analyse et de prospective (consommation foncière du territoire) : 15 400 €
- Partenariat avec l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale (AFUT) : 2 000 €

#### Recette externe unique :

- Politique contractuelle de la Collectivité européenne d'Alsace : 6 900 €

#### Équilibre des dépenses et des recettes sur l'ensemble de la mission SCoT :

L'ensemble des dépenses s'élèvent à **17 400 €** et les recettes atteignent **6 900 €**.

Pour équilibrer le budget prévisionnel à **17 400 €**, le reste à charge de **10 500 €** est compensé par l'excédent budgétaire 2022 (soit 10 500 € sur un excédent total de 129 097,79 €).

#### Projet de Territoire du Pays du Sundgau :

Le projet de territoire au sens du Code Général des Collectivités Territoriales a pour but d'établir une convention d'exercices partagés entre les Communautés de Communes et le Pays du Sundgau pour préciser les finalités des actions de ce dernier. Un travail de concertation interservices et réunissant les Communautés de Communes Sud Alsace Lague, Sundgau et le Pays du Sundgau a permis de donner les orientations en 2022. L'objectif de l'année 2023 est de finaliser la démarche par les étapes suivantes :

Étape 1 : Consulter les Vice-présidents concernés sur les propositions des Présidents des trois structures.

Étape 2 : Formaliser les objectifs à atteindre.

Étape 3 : Rédiger la convention d'exercice partagée entre les Communautés de Communes et le Pays.

Étape 4 : Soumettre la proposition de convention aux organes délibérants des trois structures.

Étape 5 : Faire vivre le projet de territoire par le partage de fiches actions et de leurs exécutions, par l'évaluation des actions réalisées, par la réalisation de missions particulières sur sollicitation des Communautés de Communes.

Le Président relève que le temps de gestation du projet de territoire est important parce qu'il a nécessité d'importants travaux de concertation pour identifier les besoins et les contours de l'action de chaque collectivité. Il ajoute qu'il souhaite un projet de territoire utile aux habitants et pour relever les enjeux du territoire.

#### Dépenses :

- Travail d'animation de la démarche et de rédaction du Projet de Territoire : **40 000 €**



- Partenariat avec l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale (AFUT) : 2 000 €
- Total des dépenses en 2023 pour le projet de territoire : 42 000 €

#### Recettes :

- Dispositif Ingénierie Territoriale de la Région Grand Est : 20 000 €
- Collectivité européenne d'Alsace – politiques contractuelle : 13 600 €
- Total des recettes en 2023 pour le projet de territoire : 33 600 €

#### Équilibre des dépenses et des recettes sur l'ensemble de la mission projet de territoire :

Les dépenses sont de 42 000 € pour 33 600 € de recettes.

Pour équilibrer le budget prévisionnel à 42 000 €, le reste à charge est de 8 400 €. La ventilation du reste à charge compte 7 574 € qui est comblé par les participations financières des Communautés de Communes et le reliquat restant de 826 € est assuré par le résultat de l'excédent du Compte Administratif 2022.

#### Charges générales :

En plus des frais de missions et d'ingénierie, le Pays du Sundgau a des frais de fonctionnement fixes incompressibles liés à la location des locaux, à l'achat de matériel et à des parts de postes dédiées au fonctionnement général de la structure.

#### Dépenses :

- Charges à caractère général : 125 700 €
- Équivalents Temps Pleins dédiés au fonctionnement général : 51 623 €
- Total des dépenses liées aux charges générales : 177 323 €

#### Recettes :

- Excédent d'investissement transféré au compte de résultat : 97 749,47 €
- Part de l'excédent du Compte Administratif 2022 affecté aux charges générales du Budget Principal 2023 du Pays du Sundgau : 58 701,79 €
- Subventions au fonctionnement général de la structure : 20 872 €
- Total des recettes liées aux charges générales : 177 323 €.

Il est précisé que grâce à l'excédent d'investissement transféré au compte de résultat, pour un montant de 97 749,47 € (suite à une procédure longue qui s'est achevée au mois de novembre 2022), l'intégralité de la participation des Communautés de Communes est affectée aux missions, aux projets qui ont directement une plus-value sur le territoire. Factuellement, cela permet de réaliser les avances de trésoreries nécessaires, car de nombreuses missions pour lesquelles les dépenses seront réalisées cette année 2023 ne bénéficieront des subventions de financement qu'en 2024. Il est de ce fait probable que, compte tenu de la perception de subventions liées aux projets réalisés en 2023 d'une part, et de l'excédent d'investissement transféré au compte de résultat (manœuvre unique) d'autre part, la participation des Communautés de Communes sera plus largement affectée aux charges générales sur l'exercice 2024.



**Récapitulatif des dépenses et des recettes :**

Postes	Dépenses en €	Recettes En €	Part financements externes, prestations ou reliquats 2022	Participation des CC au budget de la structure
LEADER	132 805,79	132 805,79	94,52%	5,48%
Culture	89 150	89 150	100%	0%
SARE	109 700	109 700	27,93%	72,07%
PAT	93 091	93 091	54,30%	45,70%
Mobilité	264 079,67	264 079,67	85,50%	14,50%
Transition énergétique	120 644,76	120 644,76	66,47%	33,53%
SCoT	17 400	17 400	39,66%	60,34%
Projet de territoire	42 000	42 000	82%	18%
Charges à caractère général	177 323	177 323	100%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>1 046 194,22</b>			

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement pour les missions programmées en 2023 s'élèvent à **1 046 980,72 €**. Au stade du Débat d'Orientations Budgétaires, certaines dépenses non liées aux missions et au fonctionnement général tels que, les dotations aux amortissements et les titres annulés ne sont pas pris en compte. Ces dépenses et les recettes liées seront mentionnées dans le Budget Principal à venir.

Après avoir exposé les différentes actions et programmes portés par le Pays du Sundgau en 2023, le Président remercie le Conseil Syndical pour son attention et demande s'il y a des questions sur les orientations budgétaires.

Monsieur Joseph Maurice WISS demande pourquoi est-ce qu'il n'est pas prévu d'étudier l'extension du réseau de covoiturage Covoit'Go dans la vallée du Thalbach alors que ce secteur est précisément à l'écart des lignes de transports en communs. Il ajoute que ce type d'équipements pourrait apporter une alternative de service en termes de mobilité et pourrait contribuer à désenclaver la vallée du Thalbach et de Hundsbach. Il regrette que seule la vallée de la Largue soit fléchée pour une étude d'extension de réseau.

Madame Marie-Cécile LEY remercie Monsieur Joseph Maurice WISS pour sa question et rappelle que le dispositif Covoit'Go, dans la mouture du réseau actuel, fait l'objet d'une poursuite d'expérimentation. Le Pays du Sundgau avait notamment mobilisé des fonds de l'État via le Contrat de Ruralité et des CEE pour réduire le reste à charge local. Cette démarche pionnière du réseau de covoiturage dynamique comprenait une phase d'étude, les travaux d'implantation et l'animation nécessaire à la construction d'une communauté d'utilisateurs. Après une année et demi d'expérimentation, les résultats en termes de fréquentation sont intéressants. Elle rappelle que les deux Autorités Organisatrices des Mobilités, soit la Communautés de Communes Sud Alsace Largue et la Communautés de Communes Sundgau, ont exprimé le souhait que le Pays du Sundgau poursuive pour un an l'expérimentation afin de consolider et d'étoffer la communauté d'utilisateurs.



Madame Marie-Cécile LEY précise que le Pays du Sundgau, dans le cadre des missions portant sur le développement des mobilités, répond aux besoins exprimés par les Autorités Organisatrices des Mobilités, soit les Communautés de Communes. Ce sont elles qui sont compétentes en la matière. Elle invite Monsieur Jean-Maurice WISS à avoir une discussion sur ce sujet avec la Communautés de Communes Sundgau et qu'en cas de mobilisation du Pays du Sundgau par la Communautés de Communes, une réponse serait apportée à cette demande.

Madame Marie-Cécile LEY précise que c'est la raison pour laquelle une étude d'opportunité d'extension du réseau de Covoit'Go sur la vallée de la Largue est prévue, cette étude a fait l'objet d'une demande de la Communautés de Communes Sud Alsace Largue.

Monsieur Gilles FREMIOT propose à Monsieur Joseph-Maurice WISS d'inscrire l'opportunité de développer le réseau Covoit'Go dans la vallée du Thalbach lors d'une prochaine commission mobilité de la Communautés de Communes Sundgau. En fonction de l'issue des discussions, le Pays du Sundgau pourra être sollicité par la Communautés de Communes Sundgau pour réaliser les études nécessaires à l'implantation de nouveaux arrêts.

Le Président souligne que le Pays du Sundgau a pour rôle de défricher ce concept de covoiturage dynamique, de consolider une communauté d'usagers et d'étendre le réseau si les Autorités Organisatrices des Mobilités le souhaitent, mais pas d'assurer la gestion du dispositif sur le long terme. Ce sera aux Communautés de Communes ou aux Communes, en fonction de l'intérêt des collectivités locales à faire perdurer le dispositif, de prendre le relais sur la gestion de l'équipement lorsqu'il sera stabilisé.

Monsieur Antoine WAECHTER souhaite revenir sur la reprise de l'excédent d'investissement accumulé depuis plusieurs années et lié à l'amortissement de subventions portant sur des biens que ne possède pas le Pays du Sundgau et repris dans la section de fonctionnement du budget principal 2023 pour un montant de 97 749,47€. Il souhaite savoir si cette somme correspond à des fonds sonnants et trébuchants où s'il s'agit d'une somme virtuelle correspondant à un jeu d'écriture.

Le Président confirme qu'il s'agit bien de fonds sonnants et trébuchants qui correspondent à une réalité monétaire. Ces fonds étaient bien monétaires auparavant d'ailleurs mais ils étaient inscrits en section d'investissements. Ils résultaient principalement de l'amortissement de l'achat groupé et du versement d'une subvention pour l'achat de 30 véhicules électriques en 2017. Or ces véhicules n'appartenant pas au Pays du Sundgau, il n'y avait aucune raison objective de les amortir. Cette situation biaisée avait pour conséquence de grevé le budget de fonctionnement et de maintenir une somme importante en section d'investissement sans en avoir d'utilité. Le transfert de 97 749,47 € de la section d'investissement vers la section de fonctionnement permet de détendre le budget de fonctionnement.

Le Président précise que cette opération budgétaire est exceptionnelle et qu'elle ne pourra pas être reproduite, du moins pas dans les prochaines années. Il rappelle que cette opération a fait l'objet d'une validation de la Trésorerie d'Altkirch et de la Direction Générale des Finances Publiques.

Madame Marie Cécile LEY rappelle que la plupart des programmes de financement auxquels émerge le Pays du Sundgau s'inscrivent sur des calendrier pluriannuels. Cela à l'avantage de garantir une stabilité financière à moyen terme mais l'exercice peut s'avérer complexe pour élaborer le budget annuel général de la structure, car il faut intégrer plusieurs temporalités.

**Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de prendre acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 pour le budget principal du Pays du Sundgau,
- **de confirmer** l'existence d'un document sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2023 du budget principal du Pays du Sundgau,
- **d'approuver** les orientations budgétaires proposées pour 2023.

**III. Participation des Communautés de Communes au Budget Principal**

**3.1. Répartition de la participation des Communautés pour la compétence aménagement**

La clef de répartition du montant global des participations des Communautés de Communes au financement du Pays du Sundgau est calculé à partir du potentiel fiscal de chacune d'elle. Le montant des participations des Communautés de Communes au Pays du Sundgau est attribué pour les compétences aménagement du territoire et développement local. Soit les deux compétences inscrites à ce jour dans les statuts de la structure.

Entre 2017 et 2022, le montant de la participation des Communautés de Communes au financement du Pays du Sundgau était resté stable à 203 000 €. Sur proposition des Présidents de Communautés de Communes lors du Bureau du 7 mars 2023, le montant global de la participation des Communautés pour 2023 est de **223 000 €**. Ce montant est en augmentation de 20 000 € par rapport à l'année 2022.

Pour la compétence aménagement, ce montant s'élève à **86 538 €**. Soit **20 397 €** pour la Communauté de Communes Sud Alsace Largue et **66 141 €** pour la Communauté de Communes Sundgau.

EPCI	Population DGF	%	compétence aménagement	Potentiel fiscal	%	compétence développement	TOTAL 2023
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU	49 196	68,00	66 141	13 282 920	76,42	103 711	169 852
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE - LARGUE	23 023	32,00	20 397	4 098 094	23,57	32 751	53 148
TOTAL	72 219	100	86 538	17 381 014	100	136 462	223 000

Le Président tient à souligner que les temps sont difficiles pour les collectivités sur le plan financier.

Monsieur Gilles FREMIOT précise que lors des discussions portant sur la participation financière des Communautés de Communes au Pays du Sundgau qui se sont tenues en Bureau le 7 mars dernier, Monsieur JANDER n'a pas demandé une d'augmentation. C'est un effort de soutien financier que les deux Communautés de Communes ont proposé de faire pour tenir compte de la densité de missions, de l'inflation et pour détendre la première mouture de budget proposé.

Le Président remercie les Présidents Vincent GASSMANN et Gilles FREMIOT pour leur initiative et la confiance ainsi exprimée.

**Après avoir délibéré, Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** le tableau de répartition de la participation des Communautés de Communes pour l'exercice de la compétence aménagement par le Pays du Sundgau en 2023,



- **d'approuver** le montant de la participation de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue au Pays du Sundgau pour l'exercice de la compétence aménagement en 2023, soit 20 397 €,
- **d'approuver** le montant de la participation de la Communauté de Communes Sundgau au Pays du Sundgau pour l'exercice de la compétence aménagement en 2023, soit 66 141 €,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à solliciter les sommes correspondant aux participations financières de la CC Sud Alsace Largue et de la CC Sundgau.

### 3.2. Répartition de la participation des Communautés pour la compétence développement local

Le Président indique à l'assemblée qu'il est également nécessaire de délibérer pour les montants portant sur l'exercice de la compétence développement.

Pour l'exercice de la compétence développement local par le Pays du Sundgau, le montant s'élève à 136 462 €. Soit 32 751 € pour la Communauté de Communes Sud Alsace Largue et 103 711 € pour la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

#### **Après avoir délibéré, Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** le tableau de répartition de la participation des Communautés de Communes pour l'exercice de la compétence développement local par le Pays du Sundgau en 2023,
- **d'approuver** le montant de la participation de la CC Sud Alsace Largue au Pays du Sundgau pour l'exercice de la compétence développement local en 2023, soit 32 751 €,
- **d'approuver** le montant de la participation de la CC Sundgau au Pays du Sundgau pour l'exercice de la compétence développement local en 2023, soit 103 711 €,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à solliciter les sommes correspondant aux participations financières de la CC Sud Alsace Largue et de la CC Sundgau.

## **IV. Débat d'Orientation Budgétaire 2023 : Budget Annexe Service d'Autorisation du Droit des Sols**

Madame Marie-Cécile LEY indique à l'assemblée que ce budget sera le premier du nouveau service ADS unique du territoire du Sundgau. Il intègre les effectifs liés à cet élargissement et tient compte des nouvelles modalités de financement mises en place par la nouvelle convention. Ce budget, au travers des économies d'échelle qu'il entraîne, par la mutualisation des agents notamment, permet de réduire le coût du service rendu à l'habitant de 12% par rapport au coût du service porté par le Pays du Sundgau en 2022.

Les montants prévisionnels des dépenses et des recettes pour 2023 s'équilibrent à **511 828 €** pour la section de fonctionnement.

Madame Marie-Cécile LEY rappelle que le service compte sept agents pour assurer les actes d'urbanisme, soit ce qui avait été prévu et annoncé lors de la Conférence des Maires du mois d'octobre 2022. Elle ajoute que les agents bénéficient pour la première fois d'un 13<sup>ème</sup> mois, ce qui constitue une avancée sociale majeure pour les agents.

Monsieur Joseph-Maurice WISS tient à saluer la qualité du travail réalisé par le service d'Autorisation du Droit des Sols. Il indique que la disponibilité, la qualité des conseils et des instructions sont à noter depuis le début de la création du service et qu'ils se poursuivent depuis la fusion, toujours avec la même constance.

Madame Marie-Cécile LEY le remercie pour ce retour et le Président se joint à ses remerciements pour cette remarque qui permet de mesurer la satisfaction des Communes.

**Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de prendre acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 pour le budget annexe du service d'autorisation du droit des sols du Pays du Sundgau,
- **de confirmer** l'existence d'un document sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2023 du budget annexe,
- **d'approuver** les orientations budgétaires proposées pour 2023.

**V. Programme européen LEADER**

**5.1. Animation et fonctionnement du GAL 2023 dans le cadre du programme 2014-2022**

Le Président témoigne à l'assemblée du succès de la programmation LEADER 2014-2022 et remercie le Président du GAL pour son investissement ainsi que la coordinatrice du programme Madame Laetitia PAJOT et de la chargée de mission Madame Charlotte SOUK ALOUN, pour leur intense travail.

Il propose à Gérard LANDEMAINE de prendre la parole pour présenter les deux points mis en délibération.

Monsieur Gérard LANDEMAINE remercie le Président.

Il rappelle que le GAL Sundgau-3Frontières doit respecter des objectifs annuels d'engagement (= convention signée entre le porteur de projet, le GAL et la Région) et de paiement (= subvention versée au porteur de projet) des dossiers. Si le GAL ne parvient pas à remplir ces objectifs, une partie de son enveloppe financière pourrait lui être retirée pour l'orienter vers d'autres mesures du FEADER gérées par la Région Grand Est.

Les objectifs à atteindre chaque année sont les suivants :

Objectifs	Juin 2022	Juin 2023	Juin 2024	Juin 2025
Engagements	1 283 429 €	1 746 363 €	1 931 536 €	
Paielements	891 050 €	1 135 870 €	1 441 896 €	1 931 536 €



L'article 3 de la convention signée entre le Groupe d'Action Locale Sundgau 3-F, l'Autorité de Gestion et l'Organisme Payeur pour définir les modalités de mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 précise qu'1,5 Équivalents Temps Plein minimum sont nécessaires pour assurer les fonctions d'animation et de gestion.

Dans le contexte actuel de fin de programmation et compte-tenu de l'abondement de l'enveloppe et des mécanismes de rétrocessions prévus dans le cas où les objectifs d'engagements et de paiements des dossiers ne seraient pas atteints, il convient d'augmenter le nombre d'ETP dédiés à l'animation et à la gestion du programme LEADER à environ 3 ETP, composés comme suit :

En découle la proposition de dimensionnement des ressources humaines suivante :

	ETP - 2023
<b>Coordinatrice LEADER (Pays du Sundgau)</b>	1
<b>Chargée de Mission LEADER (Pays du Sundgau)</b>	1
<b>Gestionnaire LEADER (Pays du Sundgau)</b>	1 à compter du mois de juin 2023 (soit 0,5 à l'année)
<b>Direction du Pays du Sundgau</b>	0,20
<b>Animatrice LEADER (Saint-Louis Agglomération)</b>	0,30
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>

Les frais d'animation et de gestion du programme supportés par la structure porteuse du GAL Sundgau-3F, le PETR du Pays du Sundgau, sont pris en charge jusqu'à hauteur de 80% par le programme LEADER. En 2023, le budget prévisionnel proposé pour l'animation et la gestion du programme LEADER 2014-2022 s'élève à **125 000 €**.

#### PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL POUR L'ANIMATION/GESTION LEADER 2023 :

Dépenses 2023	Montant	Financements sollicités	Montants €
<b>Frais de personnel</b>	106 250 €	LEADER	105 000 €
<b>Coûts indirects (15% des frais de personnel)</b>	15 937,50 €	Saint-Louis Agglomération (Fonctionnement du GAL/animation)	10 000 €
<b>LEADER France</b>	650 €	PETR du Pays du Sundgau	10 000 €
<b>Frais de mission</b>	1 000 €		
<b>Communication</b>	1 162,50 €		
<b>TOTAL</b>	<b>125 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>125 000 €</b>

**Après avoir délibéré, Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** le budget prévisionnel pour l'année 2023,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à déposer le dossier de demande de subvention européenne « LEADER » pour l'animation et la gestion du GAL 2023 dans le cadre de la programmation 2014-2022,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer toutes conventions et documents y afférents, relatifs à la mise en œuvre de l'opération et de ses actions,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer tout acte d'engagement et à lancer toutes actions de communication ou de promotion de cette opération.

**5.2. Animation et fonctionnement du GAL 2023 dans le cadre du programme 2023-2027**

L'année 2023 croise l'animation et la gestion de la programmation 2014-2022 et si le GAL SUNDGAU-3F est retenu, le lancement de la programmation 2023-2027. Dans l'hypothèse où le GAL SUNDGAU-3F serait retenu, il convient de délibérer également sur l'animation et le fonctionnement du GAL en 2023 pour la programmation 2023-2027.

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL POUR L'ANIMATION/GESTION LEADER 2023 :**

Dépenses 2023	Montant	Financements sollicités	Montants €
Frais de personnel	106 250 €	LEADER	105 000 €
Coûts indirects (15% des frais de personnel)	15 937,50 €	Saint-Louis Agglomération (Fonctionnement du GAL/animation)	10 000 €
LEADER France	650 €	PETR du Pays du Sundgau	10 000 €
Frais de mission	1 000 €		
Communication	1 162,50 €		
<b>TOTAL</b>	<b>125 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>125 000 €</b>

**Après avoir délibéré, Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** le budget prévisionnel pour l'année 2023,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à déposer le dossier de demande de subvention européenne « LEADER » pour l'animation et la gestion du GAL 2023 dans le cadre de la programmation 2023-2027,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer toutes conventions et documents y afférents, relatifs à la mise en œuvre de l'opération et de ses actions,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer tout acte d'engagement et à lancer toutes actions de communication ou de promotion de cette opération.



## VI. Candidature au dispositif « Soutien à l'ingénierie territoriale » de la Région Grand Est pour 2023

Par le dispositif « **Soutien à l'ingénierie territoriale** », la Région Grand'Est souhaite permettre aux territoires ruraux d'avoir les moyens d'animation et d'ingénierie nécessaires à la mise en œuvre de politiques intégrées en termes d'aménagement et de développement local. Les territoires inscrits en zone « pacte de ruralité » et n'intégrant pas de communautés d'agglomérations, comme le Pays du Sundgau, peuvent bénéficier d'un financement pour deux postes de chargés de missions généralistes ou thématiques.

Le taux d'aide versé par la Région Grand Est s'élève à 40% du poste. Le plafond par poste est limité à 20 000 €. Le PETR du Pays du Sundgau souhaite solliciter l'aide régionale « **Soutien à l'ingénierie territoriale** » pour un Equivalent Temps Plein de *chargé de mission projet de territoire* et pour un poste de *chargé de mission culture et attractivité*.

### Après avoir délibéré, Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Pays du Sundgau à déposer un dossier à la Région Grand Est avant le 30 mai 2023 dans le cadre du dispositif « **Soutien à l'ingénierie territoriale** » afin de financer 40% du poste de chargé de mission projet de territoire et 40 % du poste de chargée de mission culture et attractivité,
- **d'approuver** les modalités d'intervention et les montants de l'aide prévisionnelle prévue dans le dispositif,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à solliciter les paiements auprès de la Région Grand Est,
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,
- **de charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

## VII. Projet Alimentaire Territorial

### 1. Accord de consortium inter-PAT autour d'un projet de Mutuelle de l'Alimentation en Alsace

Suite à la rencontre locale organisée le 09 juillet dernier à la Halle au Blé d'Altkirch dans le cadre du PAT du Sundgau, le Pays du Sundgau a été recontacté par l'association « Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation en Alsace » qui souhaite déposer un dossier à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Démonstrateurs Territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » de la Banque des Territoires.

#### LE PROJET

L'association propose de créer une Mutuelle locale de l'Alimentation qui assure à chaque adhérent une allocation mensuelle dédiée à des achats alimentaires dans un réseau de points de vente partenaires conventionnés sur des critères définis par les adhérents (circuit court, produits durables...).

Dans l'optique de fédérer et formaliser les coopérations possibles autour du projet, un accord de consortium a été rédigé entre :

- ❖ Des collectivités porteuses de PAT : Eurométropole de Strasbourg, Mulhouse Alsace Agglomération et Pays du Sundgau
- ❖ DRAAF Grand Est, premier financeur du projet au titre du PNA
- ❖ Des instituts de recherche qui participeront notamment à l'évaluation de la démarche : CERCES, Campus européen EUCOR...
- ❖ Des associations d'aide alimentaire et de développement agricole : Caritas Alsace...

L'Accord de consortium acte la volonté de travailler en synergie avec les actions existantes pour l'accès à une alimentation de qualité et pour le développement des filières agricoles et alimentaires durables. Il engage chaque partenaire à :

- Participer aux instances de gouvernance du consortium (comité de pilotage et comité technique)
- Veiller à la cohérence entre les démarches engagées et les actions du consortium
- Mettre à disposition des moyens (salle, communication) et favoriser la mobilisation d'acteurs locaux pour organiser des temps de travail autour du projet de Mutuelle locale de l'Alimentation
- Faciliter l'obtention de financements en commun.

→ *Objectif après la signature de l'accord : déposer une candidature à l'AMI « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » de la Banque des Territoires*

Le Président rappelle que c'est un engagement de moyen (ETP) et non de fonds supplémentaires. L'animation sera assurée par la coordinatrice du PAT, Madame Esther DINH, qui travaille au Pays.

Monsieur Vincent GASSMANN demande quel est le lien entre ce projet et les associations d'aides alimentaires comme Caritas.

Monsieur David RIGOULOT indique que les associations sont parties prenantes de ce projet qui agrège un grand nombre de partenaires. Elles interviennent à différents niveaux du fonctionnement du modèle de sécurité sociale qui s'appuie sur des structures existantes.

**Après avoir délibéré, Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

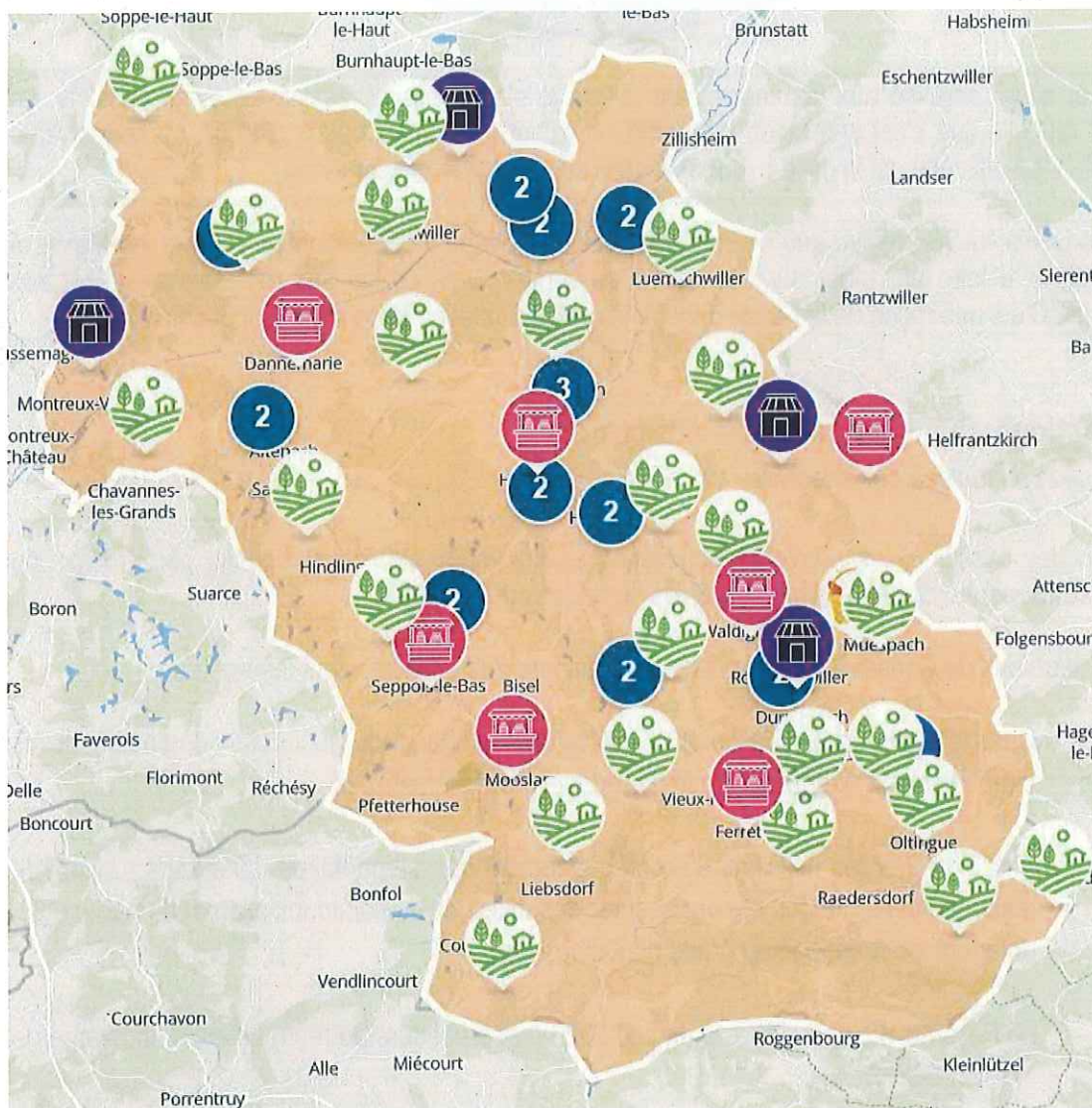
- **d'autoriser** le Pays du Sundgau à participer à l'accord de consortium inter-PAT autour d'un projet de Mutuelle de l'Alimentation en Alsace,
- **d'approuver** que le Pays du Sundgau soutienne l'association « Pour une sécurité sociale de l'alimentation en Alsace » dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateur Territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » de la Banque des Territoires » et qu'il en soit signataire,
- **de valider** que le Pays du Sundgau participe à la démarche de sécurité sociale de l'alimentation en Alsace dans les modalités détaillées ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer toutes conventions et documents y afférents, relatifs à la mise en œuvre de l'opération et de ses actions,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer tout acte d'engagement et à lancer toutes actions de communication ou de promotion de cette opération.



## 2. Élaboration d'une carte interactive des points de vente en circuits courts alimentaires du Sundgau

Monsieur Denis NASS informe l'assemblée qu'une carte de recensement de l'ensemble des points de vente alimentaires en circuits courts est en cours d'achèvement. L'ensemble des points de ventes sont recensés (marchés de pleins vent, vente directe à la ferme, magasins de producteurs, distributeurs...). A ce titre, les Communes ont été associées pour vérifier l'exhaustivité des points recensés.

Monsieur Denis NASS présente le format de la cartographie :



### Points recensés

✓ **41** Points de vente  
directe à la ferme

✓ **11** Marchés

✓ **6** Points de vente collectifs

✓ **4** Distributeurs automatiques

✓ **4** Points de vente en AMAP

**Prochaines étapes :**

- Prise en compte des retours des communes
- Personnalisation (photos agriculteurs ?)

Un courrier a été adressé aux communes afin d'être le plus précis et le plus exhaustif possible. Le Président rappelle que c'est une façon de mettre en valeur les circuits courts (AMAP, ferme en vente directe, etc.). La difficulté est la mise à jour et le suivi sur le moyen et long terme.

Messieurs Denis NASS précise que ce sont des données vivantes et fluctuantes. Il invite les Maires à ne pas hésiter à faire un retour sur ces points de ventes. Cela profite aux consommateurs et aux producteurs. C'est une façon de les aider dans le contexte d'inflation et de crise du pouvoir d'achat.

## **VIII. Fonctionnement général de la structure**

### *8.1. Évolution du tableau des effectifs*

L'évolution des missions, les nouvelles actions et les nouveaux services proposés par le Pays du Sundgau conduisent à des évolutions régulières du tableau des effectifs.

Selon les décisions du Conseil Syndical prises le 11 octobre 2022, le Président informe que :

- Dans le cadre de la création d'un service unique chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme, 2 agents au grade de rédacteur ont été recrutés.
- Afin d'assurer les missions d'accompagnement des propriétaires dans leurs travaux de rénovation énergétique et pour assurer des missions de communication et de pédagogie, un agent a été engagé au grade d'attaché.
- Le Pays du Sundgau lancera en juin 2023 une procédure de recrutement d'un chargé de mission SCOT.
- Le poste de responsable du pôle LEADER et coordination du programme LEADER ainsi que celui du poste de responsable du pôle environnement et coordination du plan de paysage ont été reconduits.

Dans le cadre des missions appelées à se développer en 2023, il est proposé d'ouvrir de nouveaux postes :

- Le programme LEADER implique la gestion d'une enveloppe estimée à 600 000 € pour le programme actuel et une enveloppe d'environ 1 000 000 € pour le programme 2023-2027. Le contrat de projet du chargé de mission en appui à l'évaluation du programme Leader et à l'élaboration du prochain programme arrive à son terme en avril 2023. Afin de



faire face au nombre important de dossiers à traiter, il est proposé de créer deux emplois :

- o un emploi de chargé de mission LEADER
- o un emploi de gestionnaire LEADER ;

- La réalisation du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) pour la CCSAL et les projets de décarbonation des mobilités requiert la création d'un emploi.
- Le Plan de mobilité simplifié (PdMS) sur le territoire de la CCSAL et l'animation et le développement d'une ligne de Covoit'GO, nécessite la création d'un emploi supplémentaire.

EMPLOIS CRÉÉS	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR
<b>Filière administrative</b>						
Directeur	Attaché principal	A	CDI	TC	1	
Chargé des finances et des ressources humaines	Adjoint adm. ppal 1ère classe	C	Tutaire	TC	1	
Responsable du Pôle Leader et coordination du programme Leader	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Chargé de mission culture	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Responsable de mission mobilités durables	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Chargés de mission Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	2	
Coordinateur du Projet Alimentaire Territorial	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Instructeurs autorisation du droit des sols	Rédacteur	B	CDD 3 ans	TC	5	
Chargé de mission SCOT	Rédacteur, Rédacteur ppal 1ère clas., 2ème clas., Attaché, Technicien, Ingénieur	A-B-C	Tutaire ou CDD 3 ans	TC		1
Secrétaire	Adjoint adm. ppal 2ème classe	C	Tutaire	TC	1	
Poste mis en disponibilité	Rédacteur	B	Tutaire			
Chargé de mission appui à l'évaluation du programme LEADER et à l'élaboration du prochain programme	Rédacteur	B	VTA Contrat de projet jusqu'au 25/04/203- emploi non permanent	TC	1	
<b>Filière technique</b>						
Responsable du pôle environnement et coordination du plan de paysage	Ingénieur	A	CDD 2 ans	TC	1	
Responsable du service autorisation du droit des sols et chargé de mission urbanisme durable	Ingénieur Principal	A	Tutaire	TC	1	
<b>EMPLOIS À RENOUVELER</b>						
<b>EMPLOIS À CRÉER</b>						
Chargé de mission LEADER	Rédacteur, Rédacteur ppal 1ère clas., 2ème clas., Attaché	A-B	Tutaire, Contrat de projet ou CDD	TC		1
Gestionnaire LEADER	Adjoint adm., Adjoint adm. Principal 1ère cl, Adjoint adm. 2ème classe, Rédacteur, Rédacteur ppal 1ère clas., 2ème clas., Attaché	A-B-C	Tutaire, Contrat de projet ou CDD	TC		1
Chargé de mission Plan Climat-Air-Énergie Territorial	Adjoint adm., Adjoint adm. Principal 1ère cl, Adjoint adm. 2ème classe, Rédacteur, Rédacteur ppal 1ère clas., 2ème clas., Attaché	A-B-C	Tutaire, Contrat de projet ou CDD	TC		1
Chargé de mission Mobilité	Adjoint adm., Adjoint adm. Principal 1ère cl, Adjoint adm. 2ème classe, Rédacteur, Rédacteur ppal 1ère clas., 2ème clas., Attaché	A-B-C	Tutaire, Contrat de projet ou CDD	TC		1

**Après avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :**

- **Approuve** l'évolution du tableau des effectifs tel que rédigé dans la présente délibération ;
- **Approuve** l'ouverture des emplois mentionnés ;
- **Approuve** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanent soient abrogées à compter en vigueur de la présente délibération ;
- **Approuve** que les crédits nécessaires soient inscrits au budget 2023 de la collectivité.

**8.2. Prévoyance avenant 2**

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire prévoyance risque « prévoyance » le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 349 collectivités et 5 585 agents adhérents. Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2022, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette dégradation avait déjà été constatée en 2021 et avait fait l'objet d'une augmentation de 10 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés courant juillet par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier. Le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion a été informé et consulté le 20 septembre 2022. À l'unanimité, mais également avec regrets, les membres préconisent de retenir l'augmentation des taux de 10 % et non la diminution des garanties, afin de maintenir le niveau de garantie actuel et conserver un contrat de meilleure qualité à proposer aux agents.

Pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a ainsi décidé, le 4 octobre 2022, de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,47 % à 1,61 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

***Après avoir délibéré, Le Conseil Syndical à l'unanimité :***



- **Prend acte** des nouveaux taux de cotisations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux actuels en vigueur jusqu'au 31/12/2022	Proposition contractuelle 2023 Hausse de 10 % du taux de cotisations (sauf décès)
Incapacité	95 %	0,64 %	0,70 %
Invalidité	95 %	0,34 %	0,37 %
Perte de retraite	95 %	0,49 %	0,54 %
Décès / PTIA	100 %	0,33 %	0,33 %

- **Autorise** le Président ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

### 3. Autorisation à bénéficier de dons et de legs

Le Pays du Sundgau a récemment bénéficié d'un don de 300 Euros de l'association Sundgo Pro qui a souhaité soutenir un événement dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> édition de STUWA. Afin d'honorer ce don, il convient de délibérer pour autoriser le Pays du Sundgau à bénéficier de dons et des legs.

#### Après avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- **de donner délégation** au Président pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- **d'autoriser** le Pays du Sundgau à inscrire au Budget primitif 2023 du Pays du Sundgau la somme de 300€ au compte 7713 Libéralités reçues.

L'ordre du jour arrivant à terme, le Président demande aux Délégués s'il y a encore des questions. Personne ne demande la parole. Le Président remercie les Délégués pour leurs participations actives et clôt la séance à 21H30.

Le Président du Pays du Sundgau



Nicolas JANDER

